

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 11.11.2022

CALCUL DU TAUX D'INVALIDITÉ ET EXPERTISES MÉDICALES

Avancées concernant le calcul du taux d'invalidité et les expertises AI

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) suit l'avis du Conseil des États et prolonge le délai de mise en œuvre pour l'élaboration d'un mode de calcul de l'invalidité plus équitable. Elle confirme toutefois que des améliorations sont nécessaires. Les valeurs statistiques utilisées jusqu'à présent sont déconnectées de la réalité. La Commission se prononce en outre pour davantage d'équité dans le domaine des expertises médicales. Ces avancées sont importantes et réjouissantes. Inclusion Handicap attend du Conseil fédéral qu'il entame rapidement les travaux de mise en œuvre du mode d'évaluation du taux d'invalidité. En ce qui concerne les expertises médicales, la balle est désormais dans le camp de la Commission du Conseil des États.

Lors de sa séance du 10/11 novembre, la CSSS-N a délibéré de la motion de commission « Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité » ([22.3377](#)), motion qu'elle avait elle-même déposée. Celle-ci porte sur la détermination du revenu qu'une personne atteinte dans santé peut encore obtenir. Lors du calcul du taux d'invalidité, nombreux sont les cas où ce revenu est fixé au moyen de valeurs statistiques (barèmes de salaires ESS). Or, ces valeurs sont aujourd'hui déconnectées de la réalité. « Vu que les possibilités de revenus des personnes en situation de handicap sont systématiquement surestimées, ces personnes se voient refuser l'accès à une reconversion professionnelle ou à une rente. Cette situation est inique », dit Matthias Kuert Killer, responsable politique chez Inclusion Handicap. Cela fait des années que les milieux de la recherche et de la doctrine ainsi que les associations de personnes handicapées plaident en faveur d'une adaptation de ces barèmes de salaires. Les décisions du Parlement viennent ainsi soutenir les efforts des associations de personnes handicapées.

Adaptations urgentes

L'actuelle base de calcul se fonde sur les possibilités de revenus des personnes en bonne santé. Elle conduit à une surestimation systématique du niveau de salaires des personnes atteintes dans leur santé. Le Conseil national s'était penché sur la problématique après que des spécialistes en assurances sociales de renom aient souligné le caractère urgent que revêt le développement ultérieur des barèmes de salaires. Lors de la session d'été, il a unanimement adopté une motion de commission allant dans ce sens. Le Conseil des États l'a suivi lors de la session d'automne et prolongé le délai de mise en œuvre de la motion jusqu'à fin 2023. La CSSS-N vient à présent d'approuver unanimement cette prolongation du délai de mise en œuvre. Si le Conseil national l'approuve à son tour lors de la session d'hiver, le Conseil fédéral devra instaurer, d'ici fin 2023, une nouvelle base de calcul qui tienne compte des possibilités de revenus réalistes des personnes atteintes dans leur santé. Inclusion Handicap observera de très près la manière dont se déroulera la mise en œuvre.

Davantage d'équité nécessaire aussi dans le domaine des expertises médicales

Les expertises médicales sont souvent controversées et bon nombre de personnes concernées ne se sentent pas traitées équitablement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Inclusion Handicap a mis en place un Centre de déclaration pour les personnes concernées depuis 2020 (voir [Centre de déclaration expertises AI](#)). Aujourd'hui, la Commission sociale du Conseil national a fait un pas en direction d'une plus grande équité dans le domaine des expertises médicales. Elle a en effet approuvé une initiative parlementaire ([21.498](#)) demandant que l'office AI et la personne assurée se mettent d'accord sur le choix d'un:e expert:e en cas d'expertise



monodisciplinaire. Le déroulement de la procédure de conciliation doit en outre correspondre aux recommandations formulées dans une évaluation des expertises médicales de l'AI qui avait été commandée par le DFI. Une procédure de conciliation équitable présente de nombreux avantages: elle permet, d'une part, d'éviter les litiges judiciaires inutiles portant sur le choix des expert:es et, d'autre part, de renforcer l'acceptation du résultat, raison pour laquelle ce procédé constitue depuis longtemps la norme dans d'autres domaines juridiques (p. ex. droit de la responsabilité civile). La balle se trouve à présent dans le camp de la Commission sociale du Conseil des États.

- [Motion sur Curia Vista](#)
- [Initiative parlementaire sur Curia Vista](#)
- [Documentation relative au calcul du taux d'invalidité basé sur les barèmes de salaires ESS \(en allemand\)](#)
- [Informations complémentaires](#)
- [Évaluation expertises médicales \(en allemand\)](#)

Renseignements

Matthias Kuert Killer, responsable politique
matthias.kuert@inclusion-handicap.ch, 078 625 72 73

Petra Kern, responsable assurances sociales
petra.kern@inclusion-handicap.ch, 079 714 07 37

Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 22 organisations membres](#).

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | Geliko (Conférence suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | Pro Audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse